



EFE



Contrat pluriannuel  
de développement  
2017-2021

Rome, mars 2017



**CONTRAT PLURIANNUEL  
DE  
L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME  
2017 – 2021**

Entre,

**Le ministère de l'enseignement supérieur, de la  
recherche et de l'innovation**

**L'École Française de Rome**

Après délibération de son conseil d'administration  
du 23 novembre 2017

d'une part,

d'autre part

Il est établi le présent contrat pour les années 2017 à 2021.

Ce contrat fera, avant renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le **12 JAN. 2018**

**Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de  
la recherche et de l'innovation,  
la directrice générale de l'enseignement  
supérieur et de l'insertion professionnelle**



**La directrice de l'École Française de Rome**





Contrat pluriannuel  
de développement

2017-2021



# Sommaire

Objectifs du contrat pluriannuel de développement, 2017-2021. . . . .	7
Indicateurs et cibles de performance, 2017-2021 . . . . .	17



# OBJECTIFS DU CONTRAT PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT, 2017-2021

## PRÉAMBULE

L'École française de Rome (EFR) a pour mission de développer la recherche fondamentale sur le terrain et la formation à la recherche dans le domaine de l'archéologie, de l'histoire et des autres sciences humaines et sociales, de la Préhistoire jusqu'à nos jours. Outre Rome et l'Italie, son champ de compétence géographique comprend le Maghreb ainsi que les pays du sud-est européen proches de la mer Adriatique.

L'implantation de l'École au cœur de Rome, capitale européenne qui présente un intérêt exceptionnel tant par la concentration des ressources documentaires en histoire et en archéologie que par la présence d'un milieu scientifique international de haut niveau, est un atout majeur pour l'établissement.

Le contrat quinquennal 2017-2021 s'inscrit dans la continuité du précédent. Le réseau des Écoles françaises à l'étranger (EFE), qui a pris une existence réelle à travers la création en 2015 du comité des directeurs et l'ouverture en 2016 d'un site web commun, doit désormais consolider et développer son action.

Pour l'EFR, la directrice, renouvelée en 2015 pour un second et dernier mandat jusqu'au 31 août 2019, et l'équipe de direction souhaitent poursuivre et accentuer l'impulsion donnée au cours des dernières années, dans le sens d'une École ouverte, au cœur de la cité, en prise, à travers les disciplines sur lesquelles elle a l'expertise, avec les grandes questions de la société de son temps, capable de diffuser vers des milieux plus larges les résultats d'une recherche pointue. L'École a fait l'objet en 2016 d'une évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (rapport publié), ainsi que d'une visite de l'Inspection générale des bibliothèques dont elle attend le rapport.

Le nouveau contrat affiche un triple objectif de consolidation et développement du réseau des Écoles françaises à l'étranger, de renforcement du rayonnement scientifique, et de maîtrise du pilotage de l'établissement.

## I. CONSOLIDER LE RÉSEAU DES ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER ET RENFORCER SA VISIBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Dans le cadre du contrat quinquennal, les EFE s'engagent résolument à développer une stratégie visant, d'une part, à structurer le réseau et, d'autre part, à l'articuler aux dispositifs et acteurs de la recherche nationale et internationale.

Elles poursuivront ainsi leurs efforts de structuration du réseau en le dotant d'organes qui renforceront son pilotage.

En tant qu'institut de recherche fondamentale en SHS, elles développeront leur rôle dans leurs aires géographiques et thématiques de compétences. Elles se positionneront comme les interlocuteurs privilégiés des universités, des laboratoires, et des futurs collègues universitaires – l'EFEO étant en outre membre de la ComUE PSL –, contribuant par-là à la stratégie nationale de recherche. Grâce à leur offre de formation et leur programmation scientifique, elles développeront leur rôle d'opérateur de la recherche française à l'étranger et de formation à la recherche.

À cet effet, les actions menées en commun viseront à :

## 1. Poursuivre la structuration du réseau des EFE

Sous l'autorité du comité des directeurs, instauré en janvier 2015 par convention entre les cinq EFE, la gouvernance et le pilotage du réseau seront renforcés :

*a) Mettre en place un comité d'orientation stratégique du réseau pour poursuivre sa structuration*

Constitué des directeurs, des présidents des CS et des CA des cinq EFE et du président du CS artistique de la CVZ, ce comité d'orientation sera mis en place dès 2018. Réuni au moins une fois par an, il formera l'instance consultative du réseau, consultée sur les évolutions du réseau envisagées par le comité des directeurs. Le président du comité des directeurs présentera devant elle un rapport sur les activités du réseau et du service commun (voir ci-dessous) au cours de l'année écoulée. La tutelle apportera une aide juridique pour régler les questions tenant au statut de ce comité. Il s'agira notamment d'étudier la possibilité d'élargir le comité à des personnalités scientifiques au rayonnement international ainsi qu'à des représentants élus des personnels des EFE, afin de renforcer son rôle de force de proposition et le sentiment d'appartenance au réseau. Un tel appui juridique sera plus généralement nécessaire pour aider à la formalisation d'une politique qualité du réseau.

*b) Créer un service commun «réseau des EFE»*

Un service commun sera créé au cours de l'année universitaire 2018-2019, conformément à l'article 18 chapitre VII du décret n° 2011-164 du 10 février 2011 relatif aux EFE. Placée sous l'autorité du président du comité des directeurs et en lien avec les directeurs des EFE, cette cellule commune «réseau des EFE» sera basée au siège de l'EFEO, à Paris. Deux postes mutualisés seront rattachés à ce service : un secrétariat exécutif chargé de la communication du réseau, créé par mise en commun des moyens des EFE (cf. infra 2.f), et un chargé de mission transition numérique, créé sur un support ouvert par la tutelle (cf. infra 3.b).

*c) Formaliser des groupes de travail inter-EFE*

Les groupes de travail sectoriels, déjà très actifs de façon informelle, seront formalisés et leur champ d'action précisément défini. Une première cartographie des compétences et des besoins des différents services des EFE sera achevée en 2018. À partir de cet inventaire, des référents inter-établissements seront désignés sur la base de leur expertise spécifique (par ex. droits d'auteur, pensions, archéométrie).

## 2. Promouvoir l'identité du réseau

Amorcée par la création du site web commun [resEFE.fr](http://resEFE.fr) mis en ligne en octobre 2016, l'identité propre du réseau des EFE sera développée pour le faire mieux connaître, tant au sein de la communauté estudiantine et scientifique nationale et internationale qu'auprès d'un large public.

*a) Formaliser une politique de communication commune aux EFE*

Cette politique portera sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication commun, la mutualisation d'outils (audiovisuels, recherche de mécénat, graphisme) et la mise au point d'un matériel promotionnel propre au réseau (plaquette de présentation du réseau, kakémonos, capsules vidéo, carte de vœux, etc.). L'année 2019 devrait représenter une première étape significative dans la formalisation d'une politique de communication du réseau, l'objectif étant un achèvement du chantier en 2021.

*b) Développer la communication numérique du réseau des EFE*

Le site web [resEFE.fr](http://resEFE.fr) doit être animé et enrichi de nouveaux contenus. Au terme du quinquennal, il abritera un portail des bibliothèques des EFE permettant la recherche dans l'ensemble des catalogues des cinq Écoles, ainsi que le catalogue commun des publications des EFE (cf. infra). Les informations institutionnelles (appels, présentations des écoles, des programmes de recherche et des sites archéologiques) seront traduites en anglais pour améliorer la visibilité internationale du réseau (horizon 2019).

La présence sur les réseaux sociaux sera coordonnée.

*c) Créer une lettre d'information du réseau des EFE**d) Développer la participation commune aux salons et événements culturels*

Les initiatives déjà mises en place (participation aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, salons du livre, etc.) seront poursuivies et développées tout au long du quinquennal dans le cadre d'une politique ciblée et raisonnée. La participation commune visera en particulier une présence dans les congrès internationaux disciplinaires stratégiques pour les EFE, ainsi que les événements destinés au grand public afin d'accroître la visibilité du réseau hors des milieux de spécialistes.

*e) Déploiement de diverses actions pour promouvoir le réseau*

Des démarches en direction des agences de moyens françaises et européennes seront entreprises pour faire reconnaître le réseau comme interlocuteur dans les réflexions d'orientation de ces structures.

*f) Création d'un poste mutualisé de chargé de communication et secrétariat exécutif du réseau*

Afin de rencontrer les objectifs présentés ci-dessus, les cinq EFE s'engagent à mutualiser les ressources nécessaires pour créer un poste de chargé de la communication et du secrétariat exécutif du réseau. Force de proposition et d'initiative en matière d'activités de promotion du réseau, son titulaire prendra en charge la communication sur la recherche et les événements concernant tout ou partie du réseau (salons, expositions, journées de présentation des Écoles, etc.). Il représentera aussi le réseau lors de ces événements, en coordonnera l'organisation et la logistique. Il assurera la gestion du site web [resEFE.fr](http://resEFE.fr) et de la lettre d'information qu'il contribuera à alimenter d'un contenu original. Il animera également la communication interne au réseau. L'ensemble de son action sera mené en concertation étroite avec les chargés de communication et les responsables des services des cinq Écoles.

En outre, il assurera le PV des réunions du comité des directeurs et du Comité d'orientation stratégique, gèrera l'agenda et le courrier du président.

**3. Porter les enjeux du numérique**

Conscientes des enjeux majeurs que représentent les Humanités numériques, les EFE entendent développer une réflexion coordonnée et mettre en place des solutions répondant aux exigences d'excellence propres à leur politique scientifique et aux besoins spécifiques de leurs domaines d'activité.

*a) Définir et mettre en œuvre une politique commune dans le domaine du numérique*

Les EFE entendent adopter une politique commune sur la mise à disposition des données de la recherche et l'Open Access dans l'esprit de la Loi pour une République numérique, sur leur articulation avec les infrastructures et TGIR développées en France et en Europe (HUMA-NUM, DARIAH, PROGEDO, etc.). Une unification de leurs pratiques en la matière pourrait être envisagée à l'horizon 2020.

*b) Mettre en place une mission d'appui à la transition numérique*

Un poste mutualisé de chargé de mission transition numérique sera créé avec le soutien de la tutelle et rattaché au service commun «réseau des EFE». Dans le cadre du processus de transition engagé conjointement par les EFE, sa mission consistera à accompagner le développement des Humanités numériques, en relation étroite avec les services des établissements. Il portera également l'expertise internationalement reconnue des EFE en matière de diffusion scientifique auprès des groupes de travail nationaux et internationaux engagés dans ces problématiques, et en particulier l'infrastructure NUMEDIF.

L'ingénieur/e en charge de la mission coordonnera et développera la mise à disposition et la valorisation des données scientifiques numériques autour des thématiques des ressources documentaires (archives, bibliothèques), des bases de données scientifiques (corpus numériques), de l'édition et des systèmes d'informations géographiques. Il/Elle contribuera notamment à la mise

au point d'une charte technique commune au réseau (début 2019) et à l'évolution vers les plateformes transmédias. Il/Elle conduira une veille scientifique et technique (appels à projets, partenariats nouveaux, développements technologiques...) et en effectuera la diffusion auprès des équipes des EFE, tout en assurant l'interface entre les Écoles et les dispositifs nationaux et internationaux référents en la matière (TGIR PROGEDO et HUMA-NUM, DARIAH, BSN, CLEO, etc.).

Au cours du quinquennal, des échanges réguliers seront organisés, en présence et par visioconférences, entre le chargé de mission du réseau, un représentant de chaque service informatique des Écoles et les différents services concernés (archives, bibliothèques, publications, services scientifiques) pour permettre de favoriser l'adoption de solutions partagées par tous. L'objectif sera d'aboutir au terme du contrat aux premiers résultats dans les domaines des corpus, des publications et du développement de la plateforme transmédia.

#### *c) Développer la diffusion commune des publications des EFE*

La diffusion à l'échelle du réseau des EFE a fait l'objet d'une mission commune menée en 2016. Les pistes ouvertes par le rapport doivent se traduire par :

- l'élargissement de la diffusion des publications en Amérique du Nord (sur l'ensemble du quinquennal);
- la réalisation d'un catalogue commun des publications des EFE au format ONIX sur le site [resEFE.fr](http://resEFE.fr) (horizon 2019);
- un régime commun de diffusion électronique, en articulation entre le portail Persée et les sites des EFE pour le rétrospectif, et sur la plateforme OpenEdition Books ou Journals pour les nouveautés (horizon 2020);
- un affichage commun des EFE sur OpenEdition, en fonction des possibilités qui seront offertes par le laboratoire CLEO en charge de cette plateforme.

### **4. Renforcer les synergies entre les EFE**

Les échanges désormais bien établis entre les EFE seront renforcés en encourageant la circulation des membres et des chercheurs au sein du réseau, les projets partagés (pour les programmes de recherche mais aussi pour les services), les formations communes des personnels et le partage de bonnes pratiques. Les principales actions se déclinent en trois points :

#### *a) Favoriser la mobilité des chercheurs et chercheurs résidents*

Les EFE mettront en place une politique commune (y compris les moyens budgétaires) favorisant la mobilité des chercheurs résidents impliqués dans un programme de recherche d'une école ou commun à plusieurs d'entre elles et celle des membres vers les autres Écoles du réseau. Dès 2018, l'inscription systématique des offres de mobilité sur le portail Fundit.fr renforcera la visibilité du dispositif.

#### *b) Préparer en commun la réinformatisation des bibliothèques*

La réinformatisation des quatre EFE méditerranéennes (l'EFEO étant intégrée à la BULAC) devra se traduire par la modernisation de l'accès à l'offre documentaire: gestion des nouveaux supports numériques, mise en place d'outils de découverte, création d'un portail commun des bibliothèques des EFE (cf. supra). Le travail préparatoire, basé sur les conclusions du rapport d'audit des EFE par l'IGB en 2016-2017, visera à identifier toutes les convergences possibles entre les EFE, dans le respect des besoins propres à chacune. Les bibliothèques des quatre EFE méditerranéennes devraient avoir achevé leur réinformatisation au terme du présent quinquennal.

#### *c) Formaliser la collecte des archives de la recherche*

Les EFE mettront en place un protocole de versement des archives de la recherche, et en particulier de la documentation archéologique produite annuellement sur les chantiers. Sa définition s'appuiera sur les pratiques des opérateurs français (Inrap, SRA, etc.), tout en articulant les dispositions prévues par les textes (par ex. arrêté du 16 septembre 2004 relatif aux opérations d'archéologie préventive) avec les réglementations locales qui s'imposent aux Écoles. Au terme du présent contrat l'ensemble des EFE devrait être en mesure de s'assurer du versement des archives produites par les recherches menées en leur sein.

*d) Développer un sentiment d'appartenance au réseau au sein des personnels*

Les échanges de bonnes pratiques entre les services, déjà très présents, seront renforcés de manière à développer un réflexe «réseau» au sein des personnels. La mise en place d'un forum d'échanges entre services administratifs et financiers des EFE est programmée pour 2018, d'autres forums du même type seront encouragés dans les années suivantes.

Les EFE s'engagent par ailleurs à développer l'organisation de formations communes pour les personnels du réseau sur le modèle des formations dispensées par l'Abes à l'EFA depuis 2016 pour les personnels des bibliothèques des EFE.

Dans les limites de leurs disponibilités et dans le respect de leur réglementation d'accueil, les EFE feront bénéficier les personnels des autres établissements du réseau des conditions réservées à leur propre personnel.

Une communication réseau, qui renforcera le sentiment d'appartenance, sera facilitée par l'existence de la mission communication au sein du service commun. Dès 2018, les cartes de visites des personnels des EFE porteront le logo RESEFE à côté du logo de l'École concernée, une carte de vœux commune, avec des déclinaisons par établissement, sera élaborée en s'appuyant sur les compétences existant au sein de la CVZ dans sa composante Académie de France à Madrid.

Dans la limite de leurs moyens, les EFE chercheront à encourager les occasions de convivialité entre les personnels du réseau, qui contribuent à développer ce sentiment d'appartenance : voyages des membres scientifiques dans une autre École, participation de personnels aux journées des EFE (février 2018 à l'AIBL ; exposition commune de photographies archéologiques prévue à Paris à l'automne 2018). Au cours des années suivantes, la poursuite des séminaires inter-EFE initiés lors du précédent quinquennal devra s'accompagner d'une plus grande attention à la communication en interne.

À mi-parcours, un questionnaire en direction des personnels sur leur perception du réseau et leur positionnement par rapport à ce dernier éclairera le comité des directeurs et le Comité d'orientation stratégique sur l'impact de la politique suivie et les évolutions futures à prévoir.

## 5. Indicateurs relatifs au volet commun

### 12a Développer et formaliser la communication du réseau des EFE

<b>Action</b>	Améliorer l'efficacité des opérateurs
<b>Objectif</b>	Développer la visibilité du réseau des EFE en France et à l'international
<b>Mesure du plan annuel de performance (PAP)</b>	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

#### Description de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Côte chiffrée de 1 à 5 <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</li> <li>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</li> <li>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</li> <li>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</li> <li>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</li> </ol>
<b>Date de la mesure</b>	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat 2012-2016

<b>Champ de la mesure</b>	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des quatre thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

<b>Thèmes</b>	<b>Situation 2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>1. Formaliser la politique de communication commune aux EFE</b>						
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication commun aux EFE	1	2	3	4	5	5
- mutualisation d'outils (audiovisuel, mécénat, graphisme...)	2	2	3	4	4	4
- matériel promotionnel commun (kit de communication / flyers / dossiers de presse)	1	1	3	4	4	4
<b>2. Développer la communication numérique et la présence en ligne du réseau des EFE</b>						
- promouvoir et enrichir le site web resefe.fr	2	2	2	3	4	4
- traduire en anglais les informations institutionnelles (appels, présentations des écoles, sites archéologiques)	1	1	2	3	4	4
- coordonner la présence sur les réseaux sociaux	1	1	2	3	3	4
<b>3. Fédérer le réseau des EFE</b>						
- partage de bonnes pratiques et réunions régulière des services de communication	2	2	3	4	4	5
- relais pour la communication de recrutement et appels des écoles	2	2	3	4	4	4
- valoriser l'appartenance des personnels au réseau	1	1	2	3	3	4
- événements de promotion des EFE	1	2	3	3	3	4
- réseau des anciens des EFE, contacts communs	0	1	2	2	3	4
<b>4. Gain de notoriété à travers les relations publiques et les relations presse à l'international</b>	1	2	2	3	3	3

## II. RENFORCER LE RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE: RECHERCHE ET FORMATION

### 1. Pilotage de la politique scientifique

L'EFR a sélectionné, avec l'aide de son conseil scientifique, et inscrit dans le contrat 2017-2021, des programmes internationaux en nombre restreint par rapport au CQ précédent (baisse de 36%), qu'elle soutiendra de tous ses moyens. Ceux-ci seront évalués par le CS à mi-parcours. Ils se structurent autour de quatre axes thématiques :

1. Espaces et échanges
2. Normes et sociétés
3. Religions et sacré
4. Arts et savoirs

Voir le détail sur les axes, la liste des programmes et les partenaires dans le tableau joint en annexe et sur le site <http://www.efrome.it/fr/la-recherche/programmes/programmes-scientifiques-2017-2021.html>. Neuf de ces programmes sont menés avec des partenaires du réseau des EFE (soit 28%, dont deux également avec des UMIFRE méditerranéennes).

Le resserrement des programmes inscrits au quinquennal permet à l'établissement de conserver la possibilité, en termes de financement et de ressources humaines disponibles, de soutenir des opérations proposées «au fil de l'eau» par des partenaires qui recherchent son expertise et son label, de maintenir son engagement dans les opérations communes avec les EFE et UMIFRE (par exemple programme Jeunesses en Méditerranée; Portail des études maghrébines), et de participer aux réponses aux appels à projets bénéficiant d'un financement de la part des agences de moyens. Le début du présent quinquennal coïncide avec le lancement du programme européen PERFORMART (ERC consolidator grant CNRS-EFR). Dans le cadre de ces opérations non programmées, une attention particulière sera portée au renforcement des partenariats à l'international (hors pays d'accueil). On notera toutefois que ces activités «au fil de l'eau» sont également l'objet d'une sélection et d'un pilotage par la commission de coordination de la politique scientifique de l'EFR, créée en 2015, composée des directeurs des études, du président du CS, et de la directrice (une réunion mensuelle).

### 2. Renforcement de la politique de formation

L'EFR entend maintenir la richesse de son offre actuelle: accueil de doctorants, à travers les aides spécifiques (autour de 150 mensualités par an), et organisation d'ateliers destinés en priorité à ces jeunes chercheurs (environ huit par an sur des durées allant d'une à deux semaines, avec des groupes d'une quinzaine d'étudiants). Elle poursuivra ses efforts pour faire connaître largement cette offre aux ED (fichier des contacts en cours de révision).

Elle entend par ailleurs développer dans de nouvelles directions les efforts autour de la formation :

- Pour les membres.

La ligne arrêtée en matière de recrutement des membres sera poursuivie: doctorants en dernière année de thèse et post-doctorants ayant soutenu depuis une date récente. Il s'agit de faire du séjour comme membre un post-doctorat d'excellence contribuant de manière décisive à la formation d'un chercheur en début de carrière. Pour faciliter la poursuite de leur carrière à la sortie de l'École et tenir compte des changements en cours dans le monde des universités et de la recherche, l'EFR développera les capacités d'adaptation des membres à un contexte international très compétitif. Ils sont déjà encouragés à renforcer leur compétence en anglais, l'établissement souhaite désormais mener auprès d'eux une politique systématique d'encouragement à la publication en anglais, en dégageant au besoin des moyens pour assurer la traduction. Par ailleurs, l'adhésion en janvier 2016 de l'École à l'Agence Pour la Recherche Européenne italienne (APRE) et la désignation d'un personnel de l'EFR comme correspondant dans l'établissement, leur permet de participer à des sessions de formation de l'APRE pour le montage de dossiers de bourses post-doctorales Marie Curie, de dossiers «starting grant» de l'ERC, et pour leur information en général sur les dispositifs mis en place par l'Europe dans le domaine de la recherche.

- Pour les étudiants.

L'EFR renforcera son rôle dans la formation des étudiants en concentrant ses efforts sur le niveau master. Actuellement elle reçoit des stagiaires (dans ses différents services, sur ses chantiers) relevant de ce niveau d'études, elle continuera à le faire de manière systématique à l'avenir, dans la mesure de ses capacités d'accueil. Sa bibliothèque, ouverte seulement à partir de l'inscription en doctorat, accueille tous les étudiants de master venant d'une université française pour réaliser un semestre ou une année en Erasmus en Italie. Certains ateliers de formation sont accessibles aussi à des étudiants de master, mais ces derniers restent pour l'instant minoritaires par rapport aux doctorants. À partir de 2017, seront organisées annuellement des formations destinées précisément à ces étudiants. Un premier atelier, portant sur « Faire l'histoire du monde depuis Rome à partir des sources pontificales (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », s'est déroulé la semaine du 13 mars 2017. Réalisé par les membres docteurs et de jeunes anciens membres, sous la supervision des directeurs des études, il a permis aux étudiants de s'initier aux fonds d'archives romains.

- À destination de publics divers

L'établissement poursuivra l'ouverture des ateliers doctoraux vers des ateliers thématiques comprenant également des professionnels désireux de compléter leur formation (anthropologie biologique, écoles thématiques CNRS-EFR).

### 3. Publication et diffusion de la recherche

Fortes des succès obtenus dans ce champ au cours du quinquennal précédent, l'EFR entend poursuivre le mouvement de modernisation entamé : la baisse importante des coûts de production, couplée à une baisse du prix de vente des livres a permis d'arrêter la chute des ventes et d'amorcer même une timide reprise en ce domaine. L'établissement n'a pas versé de subvention de fonctionnement au service des publications en 2016.

Il faut désormais centrer les efforts, qui seront pensés dans le cadre du réseau des EFE (voir I), dans les directions suivantes :

- formalisation de la politique éditoriale ;
- ouverture d'une ligne éditoriale en direction du grand public cultivé ;
- poursuite de la transition raisonnée vers le numérique ;
- établissement d'une politique de traduction/publication en langue anglaise ;
- amélioration de la diffusion, dans un contexte national de grande incertitude sur l'avenir des diffuseurs de publications SHS.

### 4. Politique documentaire

Fortes de l'augmentation significative de sa fréquentation (24 000 entrées en 2016), la bibliothèque de l'EFR entend maintenir l'excellence de sa politique documentaire, au carrefour de l'offre nationale et de son implantation au sein des réseaux romains et méditerranéens.

Dans le contexte de réorganisation des dispositifs dédiés à l'information scientifique et technique (IST), elle souhaite s'impliquer activement, aux côtés des autres bibliothèques des EFE, dans les projets développés par les bibliothèques délégataires du GIS CollEx-Persée, en termes de documentation électronique, de signalement des collections et de plans de conservation partagée. À l'échelle locale, elle poursuivra le développement du guichet bibliographique URBiS rassemblant les grandes bibliothèques de recherche romaines, et entend parfaire son intégration au sein du catalogue collectif des périodiques italiens ACNP.

Afin d'éviter l'obsolescence de son système intégré de gestion et de favoriser le rapprochement avec les autres bibliothèques des EFE, la bibliothèque de l'EFR instruira un projet de réinformatisation attentif aux évolutions des formats de description bibliographique comme à l'intégration des ressources électroniques. Elle veillera à respecter les préconisations de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et à s'adapter aux mutations du catalogue collectif universitaire SUDOC.

La co-construction de la bibliothèque, associant bibliothécaires et lecteurs, sera la pierre angulaire du développement des acquisitions et des services aux chercheurs. Des enquêtes de satisfaction seront multipliées aux fins d'optimiser son offre documentaire, tout en l'adossant à la politique scientifique de l'institution. Le comité consultatif des acquisitions et des échanges pourra notamment accueillir des représentants des lecteurs. La bibliothèque de l'EFR mènera à terme la formalisation de sa politique documentaire en mettant au point une charte des acquisitions.

La bibliothèque de l'EFR achèvera l'analyse quantitative et qualitative des ressources qu'elle propose, au regard du paysage de l'IST français et italien. Elle trouvera ainsi les solutions adaptées à la réorganisation des espaces de stockage bientôt saturés, en pratiquant un désherbage raisonné de ses collections et en externalisant au besoin une partie d'entre elles, conjointement à ses partenaires romains qui se trouvent dans une situation similaire.

La mission archives de l'EFR est rattachée depuis sa création en 2015 au responsable de la bibliothèque. En concertation avec la mission archives du MENESR, trois actions seront menées : la poursuite du traitement rétrospectif des archives produites par l'EFR depuis sa création, suivie d'un premier versement d'archives administratives et scientifiques aux Archives nationales prévu en 2018 ; la mise en œuvre du tableau de gestion des archives et le suivi du records management quel que soit le support des archives produites ; enfin la collecte, le traitement et la valorisation des archives archéologiques issues des chantiers de fouilles de l'EFR.

### III. POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DU PILOTAGE

#### 1. Renforcer le suivi du budget et augmenter les ressources propres

Dans le **domaine financier**, l'EFR, qui présente actuellement un taux d'exécution du budget tout à fait satisfaisant, cherchera à améliorer encore ce point en renforçant le suivi du budget au long de l'année, en particulier dans le domaine des opérations scientifiques, de la bibliothèque, des publications. Le renforcement des opérations en partenariat, en particulier pour les programmes scientifiques, nécessite en effet un suivi financier plus précis des opérations. L'objectif est globalement de ne pas financer sur budget EFR plus de 50% d'une même opération. C'est déjà très souvent le cas. Cependant on ne propose pas d'indicateur ou de cible sur ce point car l'établissement ne doit pas se priver d'apporter un soutien plus important à des programmes émergents, en recherche d'appui financier, pour faciliter le montage de dossiers type ANR, ERC... L'augmentation des partenariats, le développement des programmes financés sur des ressources affectées donneront lieu à des arbitrages sur l'utilisation des fonds dégagés par ces aides extérieures : augmentation du nombre de mensualités de chercheurs résidents, politique de traduction systématique en anglais, développement des formations pour les étudiants de master sont autant de pistes prometteuses que devrait permettre une gestion rigoureuse des crédits recherche. L'établissement se fixe en effet également l'objectif d'une augmentation de ses ressources propres, en centrant ses efforts sur l'obtention de financements pour la recherche à travers les agences de moyens, et le crowdfunding, à travers les fonds de dotation et les fondations. Actuellement l'EFR a signé, comme les trois autres EFE de Méditerranée, une convention avec un fonds de dotation créé en 2016, ARPAMED (Archéologie et Patrimoine en Méditerranée). Deux opérations ont reçu des aides de ce fonds en 2017 (Palatin et une opération du Centre Jean Bérard à Pompéi). On espère que ce fonds va monter en puissance en 2018. Enfin, l'EFR mène une politique active pour valoriser ses espaces et augmenter le nombre de locations de ses salles de réunion, galerie, salons, etc, augmentant par là même ses ressources propres.

#### 2. Optimiser le pilotage de la politique immobilière dans un contexte local très contraint

Il est préconisé à l'École d'élaborer un PPI à 5 ans afin de lisser dans le temps ses dépenses d'investissement en matière immobilière et veiller à la soutenabilité de la stratégie immobilière qu'elle présentera en 2017 dans son SPSI.

La spécificité de la localisation de l'EFR rend difficile le lissage dans le temps de ses dépenses d'investissement en matière immobilière et la soutenabilité de sa stratégie en ce domaine. La bibliothèque et les activités scientifiques sont en effet abritées au sein du Palais Farnèse dont le principal occupant, l'ambassade de France en Italie, dépend du MEAE. La planification et la réalisation des travaux dépend donc des financements reçus pour ce faire, année par année, par l'ambassade et de la mise en œuvre par son service des travaux et bâtiments (STBI), qui gère également l'ensemble du parc immobilier appartenant à la France en Italie et à Malte. Ainsi les travaux de toiture du palais prévu dans le SPSI de 2012 n'ont-ils toujours pas été réalisés.

Toutefois la **politique immobilière** sera marquée par une attention soutenue en matière d'économie d'énergie et de respect d'une ligne de conduite permettant l'application des règles du développement durable.

Au palais Farnèse, de très gros travaux sont toujours à prévoir (toiture, façades latérales et corniche), dont le calendrier dépend de la tutelle italienne des monuments historiques et des disponibilités financières consenties à l'ambassade de France par le MAEDI. Il paraît cependant raisonnable de penser que ces interventions, longtemps retardées, devraient intervenir dans le cadre du présent contrat. Le budget de l'École ne pourra pas supporter seul ces lourdes dépenses qui excèdent largement son fonds de roulement.

### 3. Gestion administrative et des ressources humaines

Pour la **gestion administrative et des ressources humaines**, l'EFR poursuivra les efforts entamés ces dernières années en matière de plan de formation des personnels, en lien avec les établissements du réseau (voir I). Un bilan social de l'établissement est prévu dans le cadre du quinquennal 2017-2021. Un certain nombre de départs à la retraite devrait permettre un redéploiement vers des services en développement ou en restructuration, tels le service archéologique et la communication.

La constitution d'un **pôle archéologique** fort, articulé avec le Centre Jean Bérard (CJB) de Naples dont l'École est une des deux tutelles, constitue un objectif important du quinquennal qui s'ouvre. Ce pôle ne peut être envisagé sans l'apport d'un personnel supplémentaire côté EFR et doit s'insérer dans une renégociation de la convention liant les deux tutelles du CJB, le service archéologique du CJB étant à l'heure actuelle formé aux trois quarts d'agents CNRS. L'EFR et le CJB entendent renforcer les complémentarités entre eux et les synergies qui existent déjà. En janvier 2016 a été créé un poste de chargé de montage et de suivi de projets archéologiques, commun au CJB et à l'EFR. Le maintien du laboratoire d'archéologie de l'EFR dans les espaces de la surintendance archéologique de Rome situés dans le quartier du ghetto (Crypta Balbi) permettra aussi de développer des projets de valorisation de cet espace et de construire éventuellement une collaboration avec d'autres instituts romains intéressés par le partenariat avec la surintendance.

### 4. Poursuivre les efforts en termes de communication et de service informatique

Enfin, pour accroître son rayonnement, l'EFR poursuivra ses efforts en termes de **communication**. Elle s'appuiera davantage sur ses réseaux: certains sont à vivifier (celui des anciens membres par exemple), d'autres à créer et à rendre actifs. On pense aux anciens boursiers: l'EFR a mis en place le dispositif des bourses il y a plus de quarante ans. Un vacataire travaille actuellement à l'établissement d'un annuaire complet des anciens boursiers, à la création et à l'exploitation d'un questionnaire qui leur sera adressé. L'objectif est de créer une association des « Amis de l'EFR » (sur le modèle de ce que l'EFA est en train de réaliser). Les anciens chercheurs résidents pourraient être aussi une cible pour cette association. Une enquête auprès des collègues ayant effectué un séjour avec ce statut sera lancée en début de quinquennal, elle donnera des indicateurs pour conforter et faire évoluer le dispositif. Enfin l'association s'adresserait également aux lecteurs de la bibliothèque, auprès desquels un projet d'enquête est en cours. Faire vivre une telle association est certainement une entreprise de taille, qu'il faudra probablement articuler aux actions comparables menées par les autres EFE, mais cela permettrait de concrétiser l'importance des services rendus par l'EFR, à travers les adhérents, de tous pays, qui ont bénéficié, à un moment de leur carrière, d'un séjour en ses murs et/ou d'une collaboration avec elle.

Les actions du **service informatique** viendront en appui de la politique de renforcement de la communication et accompagneront l'amélioration constante des services aux usagers (communauté des chercheurs et lecteurs de la bibliothèque). Dans ce cadre est prévue une augmentation de la vitesse des flux et des espaces de stockage par le remplacement des serveurs existants et l'augmentation de leur nombre, l'amélioration des connexions WIFI, l'augmentation des bases de données scientifiques et administratives, l'acquisition de nouveaux logiciels. Un objectif du quinquennal est de parvenir à la mise à disposition de bureaux virtuels pour le personnel de l'EFR et de plateformes de partage à distance pour chaque programme scientifique (dispositif en cours de test, diffusion prévue avant la fin de l'année 2017). Le service sera par ailleurs attentif à la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État et au développement d'une véritable culture de la sécurité au sein de l'établissement (formation du personnel, charte sur l'utilisation des ressources informatiques).

# INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE, 2017-2021

<b>1</b>	<b>Renforcer la formation à la recherche</b>	<b>École française de Rome</b>
(d'après IC 4-IS X)		

<b>Action</b>	Formation à la recherche, du master à la formation tout au long de la vie
<b>Objectif</b>	Développer l'offre vers les masters recherche, professionnaliser les jeunes chercheurs en améliorant la formation en doctorat et l'insertion professionnelle, permettre l'évolution des professionnels par des formations spécialisées

### Description de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Numérique
<b>Date de la mesure</b>	Année civile

### Élaboration et qualités de l'indicateur

<b>Source</b>	Établissement
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Rapport annuel

	2016	Cible 2021
<b>Nombre de journées de formation dispensées (en jours)</b>	55	65
Dont formations conjointes avec des EFE	10	15
Dont journées de formation assurées par des formateurs en séjour dans l'établissement (post-doctorants et chercheurs)	8	16

### Leviers d'action :

La pérennisation des ateliers thématiques, en partenariat avec le réseau des EFE, mais aussi avec les universités et centres de recherche français et des pays partenaires, dont la tradition est désormais bien ancrée, assurera un suivi de formation stable et clairement identifiable par l'ensemble des partenaires de l'établissement. Par ailleurs, l'établissement se rapprochera des Écoles doctorales impliquées en délivrant aux doctorants accueillis une attestation pouvant donner accès à une reconnaissance de crédits (ECTS).

**Commentaires :**

La cible est à une augmentation contrôlée de l'offre, déjà très riche, en matière d'ateliers thématiques, avec une diversification des publics, et en particulier un accroissement de la part des étudiants de masters. Par ailleurs, les membres docteurs et les chercheurs-résidents seront davantage impliqués dans l'encadrement de la formation à travers le développement des ateliers à destination des étudiants de master. Ces dispositifs doivent contribuer à la professionnalisation des chercheurs, en particulier des membres, qui assureront les formations, à la préparation aux différentes fonctions de l'enseignement supérieur et de la recherche et à faciliter leur intégration postérieure. En 2016, sur les dix membres sortant, la moitié a trouvé d'emblée un poste de titulaire dans l'ESR en France, deux sont en CDD à l'étranger, un en CDD en France, deux ne sont pas intégrés à l'ESR. L'EFR cherchera à améliorer l'insertion professionnelle des membres sortants, dans le contexte difficile que l'on connaît, en menant une politique de forte incitation à l'ouverture des membres aux carrières internationales (formation approfondie à l'anglais, incitation à la publication en langue anglaise, etc.)

<b>2 (IC 6)</b>	<b>Développer la recherche de financement pour les activités scientifiques</b>	<b>École française de Rome</b>
---------------------	--	------------------------------------

<b>Action</b>	Recherche
<b>Objectif</b>	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale et internationale par le financement de la recherche (AAP)

**Description de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Nombre
<b>Date de la mesure</b>	Annuelle

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

<b>Source</b>	Établissement
<b>Nature précise des données de base</b>	Nombre de contrats de recherche, des études ou encore des prestations de service pouvant générer des ressources financières propres.
<b>Mode de calcul</b>	Numérique

	2015-2016	Cible 2020-2021
<b>Nombre des réponses aux appels à projets</b>	9	12
En qualité de porteur principal	2	3
En qualité de partenaire ou membre associé	7	9
<b>Nombre des projets retenus</b>	4	4
En qualité de porteur principal	1	1
En qualité de partenaire ou membre associé	3	3

**Leviers d'action :**

Se conformant aux nouvelles règles en matière de financement de la recherche, l'École utilisera, en tant que porteur principal ou en tant qu'institution partenaire, l'ensemble des dispositifs de financement disponibles (projets européens H2020 : COFUND-Marie Skłodowska Curie, ERC, COST, ERASMUS+ et bourses individuelles Marie Skłodowska Curie; appels nationaux ou bilatéraux lancés par l'ANR; appels à projets nationaux ou internationaux autres – ECOS, Envi-Med, Partenariats Hubert Curien, GIS, GDRI –; appels à projet de fondation).

**Commentaires :**

Les années prises en compte sont 2015-2016 et 2020-2021 pour pouvoir mesurer le degré de succès des mêmes projets : beaucoup de dossiers répondant aux appels d'offre des agences de moyens françaises et européennes sont en effet à déposer sur une année civile pour un résultat connu seulement l'année suivante.

L'effort d'intégration dans la structuration internationale de la recherche conduit l'établissement à augmenter sa participation aux appels à projets nationaux et internationaux. L'institution s'appuiera sur ses ressources propres (poste de chargé de montage et suivi de projets pour l'archéologie) et des structures et réseaux de recherche internationaux pour le montage et l'expertise préalable des dossiers déposés (APRE, RFIEA, Cellules Europe des institutions partenaires).

Il ne semble pas raisonnable de fixer des cibles en matière de réussite des projets déposés, dans la mesure où l'expertise des projets est extérieure à l'établissement. Nous avons reporté à l'identique sur 2021 les chiffres atteints en 2016, mais cela même reste aléatoire, les variations étant très fortes d'une année à l'autre. On cherchera évidemment à maintenir/améliorer, dans toute la mesure du possible, le taux de réussite atteint en 2016 par les projets déposés en 2015.

<b>3</b> (indicateur spécifique)	<b>Maîtriser le pilotage de l'activité scientifique</b>	<b>École française de Rome</b>
-------------------------------------	---	--------------------------------

<b>Action</b>	Recherche
<b>Objectif</b>	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale et internationale par le financement de la recherche

**Description de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Nombre
<b>Date de la mesure</b>	Annuelle

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

<b>Source</b>	Établissement
<b>Mode de calcul</b>	Numérique

	2016	Cible 2021
<b>Nombre de programmes pluriannuels (2016-2021)</b>	50	32
Dont en partenariat avec le réseau des EFE	8	9
<b>Nombre de manifestations scientifiques annuelles</b>	85	55
Dont en partenariat avec le réseau des EFE	5	10
Dont réalisées à l'extérieur de l'établissement	17	17

**Leviers d'action :**

La mise en place d'un dialogue permanent entre les différentes directions des études doit permettre d'asseoir et d'accroître la coopération scientifique entre les EFE. La mise en place depuis fin 2015 d'un comité de coordination de la politique scientifique de l'EFR et la définition de règles de fonctionnement et de critères de sélection permet désormais un véritable pilotage de l'activité scientifique « au fil de l'eau ».

**Commentaires :**

La cible visée est inférieure à l'activité de la dernière année du précédent quinquennal. Elle traduit en cela le renforcement du contrôle de la politique scientifique de l'École, de la sélectivité dans le choix des programmes, pour améliorer la visibilité de la place scientifique de l'institution. La part des programmes quinquennaux en partenariat avec le réseau des EFE s'accroît sensiblement passant de 16% dans le précédent quinquennal à 28% à partir de 2017.

4  
(IC 2)

## Renforcer l'internationalisation

École française de  
Rome

<b>Action</b>	Internationalisation
<b>Objectif</b>	Renforcer l'ouverture européenne et internationale de l'établissement

1. Mobilité entrante dans les dispositifs d'accueil de l'établissement (doctorants, post-doctorants et chercheurs, issus d'un système éducatif étranger), séjours de 1 mois à 3 ans

## Description de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Numérique
<b>Date de la mesure</b>	Année civile
<b>Champ de la mesure</b>	Tout candidat

## Élaboration et qualités de l'indicateur

<b>Nature précise des données de base</b>	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études d'enseignement supérieur étranger, de niveau Master ou d'un diplôme reconnu équivalent.
<b>Source</b>	Établissement
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Rapport annuel

	2016	Cible 2021
<b>Nombre total de candidats doctorants</b>	280	300
<b>Dont nombre total de candidats doctorants, titulaires d'un diplôme étranger</b>	100	110
Dont Union européenne, hors France	67	70
Dont reste du monde	33	40
<b>Nombre total de candidats doctorants sélectionnés</b>	150	160
<b>Nombre total de doctorants sélectionnés, titulaires d'un diplôme étranger</b>	74	84
Dont Union européenne, hors France	50	56
Dont reste du monde	24	28
<b>Nombre total de candidats post-doctorants et chercheurs</b>	119	150
<b>Nombre total de candidats post-doctorants et chercheurs, titulaires d'un diplôme étranger</b>	75	90
Dont Union européenne, hors France	25	33
Dont reste du monde	20	27
<b>Nombre total de post-doctorants et chercheurs sélectionnés</b>	14	18
<b>Nombre total de post-doctorants et chercheurs sélectionnés, titulaires d'un diplôme étranger</b>	3	5
Dont Union européenne, hors France	1	2
Dont reste du monde	2	3

Les **leviers d'actions** pour une augmentation contrôlée de la mobilité entrante de doctorants, post-doctorants et chercheurs dans les cinq prochaines années sont constitués par :

- le développement de contrats doctoraux et post-doctoraux offerts par les universités françaises dans le cadre d'un partenariat avec les EFE. Rappelons que l'université d'Aix-Marseille pratique déjà ce dispositif. Une politique analogue pourrait être adoptée par les uni-

- versités françaises dans le cadre des collèges universitaires de recherche créés par le PIA3. Les EFE devront être force de propositions dans ce nouveau contexte ;
- le développement des aides à la mobilité internationale en partenariat avec une EFE consenties par le CNRS;
  - le développement d'une politique de convention avec les universités des pays qui ne disposent pas à Rome d'institutions pour encadrer ceux de leurs chercheurs travaillant sur le bassin méditerranéen, dans la lignée de ce qui existe déjà avec les universités de Batna (Algérie) et São Paulo (Brésil);
  - la participation au montage de dossiers individuels *European Fellowship* de l'Union européenne.

#### Commentaires :

L'augmentation raisonnable prévue dans le nombre des doctorants et chercheurs accueillis à l'EFR, qui tient compte de ses capacités même d'accueil, devrait surtout se traduire par une augmentation des accueils de personnes issues d'un cursus hors de France, tant en raison du mouvement général constaté au cours des dernières années dans le nombre des candidatures provenant de la communauté internationale, que d'une politique volontaire de renforcement des partenariats en Europe et dans le reste du monde.

2. Mobilité entrante des chercheurs invités à participer à des manifestations scientifiques (doctorants, post-doctorants et chercheurs), appartenant à un système éducatif étranger

#### Description de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Numérique
<b>Date de la mesure</b>	Année civile
<b>Champ de la mesure</b>	Tout candidat

#### Élaboration et qualités de l'indicateur

<b>Nature précise des données de base</b>	Les chercheurs étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études d'enseignement supérieur étranger, de niveau doctorat ou d'un diplôme reconnu équivalent, ou appartiennent à un système éducatif étranger
<b>Source</b>	Établissement
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Rapport annuel

	2016	Cible 2021
<b>Nombre total de chercheurs invités</b>	963	963
<b>Nombre total de chercheurs invités, appartenant à un système d'enseignement supérieur étranger</b>	607	700
Dont Union européenne, hors France	567	652
Dont reste du monde	40	48

#### Commentaires :

Un pilotage plus serré de l'activité scientifique de l'EFR, avec diminution des programmes portés au cours du quinquennal et des manifestations accueillies au fil de l'eau ne permet pas de prévoir une augmentation globale du nombre de chercheurs invités dans le cadre des activités de l'EFR, qui avoisine déjà le millier. L'effort mis sur une internationalisation croissante des activités scientifiques devra en revanche se traduire par une augmentation de la part des chercheurs issus d'un cursus d'enseignement supérieur étranger.

3. Institutions partenaires étrangères en convention avec l'établissement, dans le cadre de la mise en place de programmes et d'activités scientifiques

**Description de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Numérique
<b>Date de la mesure</b>	Année civile
<b>Champ de la mesure</b>	Liste des conventions annuelles ou pluriannuelles dans le cadre de la politique scientifique.

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

<b>Nature précise des données de base</b>	Les institutions étrangères concernées délivrent un diplôme de fin d'études d'enseignement supérieur étranger, de niveau Master ou d'un diplôme reconnu équivalent.
<b>Source</b>	Établissement

	2016	Cible 2021
Nombre total d'institutions partenaires de l'établissement	65	75
Nombre total d'institutions étrangères, partenaires de l'établissement	25	33
Dont Union européenne, hors France	21	27
Dont reste du monde	4	6

**Commentaire :**

L'établissement poursuivra le développement de partenariats stables, sous forme de conventions, avec les institutions de recherche partenaires dans le cadre de programme et/ou d'accueils de chercheurs, en privilégiant le développement de relations cadres avec les institutions étrangères.

**5 (IC 8) Dynamiser l'offre documentaire et son accès aux chercheurs École française de Rome**

<b>Action</b>	Optimiser l'accès aux ressources documentaires
<b>Objectif</b>	Répondre aux besoins des chercheurs

**Description de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Cote
<b>Date de la mesure</b>	Année civile
<b>Champ de la mesure</b>	Ensemble des collections de la bibliothèque

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

<b>Nature précise des données de base et source</b>	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes: <b>Cote 0 :</b> il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but <b>Cote 1 :</b> un plan d'action a été défini <b>Cote 2 :</b> une action est en cours de réalisation <b>Cote 3 :</b> le but défini a été atteint <b>Cote 4 :</b> des développements majeurs sont envisagés
---	--

Qualité du service de documentation	2016	Obj : 2021
<b>1. Dynamiser la politique documentaire</b>		
1.1 Répondre aux appels à projet documentaires notamment ceux du GIS CollEx-Persée	0	2
1.2 Accroître et diversifier l'offre documentaire		
- Développer les ressources sur support électronique	1	2
- Améliorer le signalement des ressources sur les catalogues collectifs (SUDOC, ACNP...)	1	3
1.3 Formaliser la politique documentaire		
- Mettre au point une charte des acquisitions	2	3
- Repenser l'organisation des collections en termes de stockage	1	3
<b>2. Préparer en commun la réinformatisation des cinq EFE</b>		
- Garantir l'articulation entre la base locale et les réseaux nationaux et locaux (outil de découverte)	2	3
<b>3. Proposer de nouveaux services aux chercheurs</b>		
- Recueillir les besoins des lecteurs	1	3
- Développer les archives ouvertes	1	2
<b>4. Renforcer la mission archives</b>		
- Traiter les archives définitives et préparer leur versement aux Archives nationales	1	3
- Mettre en œuvre la gestion des archives courantes et intermédiaires	1	2
- Collecter et gérer les archives archéologiques	1	2

**Leviers d'action :**

- Groupe de travail ;
- Commission ou Comité pour les acquisitions ;
- Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) diffusé en 2017 ;
- Conclusions de l'évaluation 2016 de l'HCERES.

**Commentaires :****1. Dynamiser la politique documentaire**

La politique documentaire des bibliothèques des cinq Écoles françaises à l'étranger est formalisée jusqu'à un certain point, en fonction de l'histoire de chacune.

L'objectif qu'elles s'assignent pour 2021 est de parvenir à la mise en œuvre d'une politique documentaire globale prenant en compte tous ses aspects.

Il s'inscrira dans une dimension réseau EFE à travers :

- les échanges de bonnes pratiques ;
- les échanges de documents formalisés (chartes, PDC...), qui peuvent éventuellement déboucher sur des documents communs RESEFE ;
- dans le cadre de leur politique d'acquisition et d'accroissement des collections (acquisitions opérées à titre gracieux ou onéreux), une meilleure prise en compte de l'offre éditoriale électronique payante ou gratuite dans les disciplines les intéressant ;
- une meilleure visibilité de la documentation et donc un meilleur accès, que ce soit par l'accroissement du référencement dans le catalogue collectif national de l'enseignement supérieur Sudoc, la numérisation et la mise en ligne de certaines collections ou par la mise en place d'un portail commun aux cinq bibliothèques.

Les appels à projets nationaux type CollEx Persée, apparaissent, dans ce cadre, comme un levier d'action essentiel qui permet aux cinq Écoles de participer pleinement à la politique documentaire nationale, sans pour autant entraver les coopérations locales.

## 2. Préparer en commun la réinformatisation des bibliothèques des EFE

La réinformatisation des bibliothèques des EFE est souhaitable pour trois séries de raisons. D'une part, les progiciels aujourd'hui en production dans les EFE sont vieillissants et/ou peu adaptés à la gestion des nouveaux supports documentaires (documentation électronique). L'absence d'outil de découverte (logiciel de fusion et de présentation des résultats de recherche) rend impossible la mise en valeur des collections de périodiques électroniques ou la réalisation d'un portail documentaire commun aux EFE. D'autre part, les calendriers de réinformatisation des EFE pourraient devenir compatibles pendant la durée du contrat, sous réserve de prolonger, dans certaines Écoles, la durée de vie de leur progiciel. Enfin, les développements du projet national de système de gestion de bibliothèques mutualisé (dit SGBm) invitent à instruire en commun ce dossier.

La première étape de ce projet mutualisé consisterait en une étude de faisabilité et d'opportunité. Elle permettra d'évaluer la pertinence du passage à un logiciel mutualisé et, éventuellement, l'architecture de cette mise en commun (SGBm ou projet inter-Écoles indépendant, logiciel libre type Koha ou logiciel propriétaire). Ce travail préparatoire sera notamment nourri des conclusions du rapport d'audit des EFE par l'IGB, attendu pour le premier semestre 2017. Il s'appuie aussi sur les recommandations du rapport HCERES de 2016 qui préconise un financement spécifique de la tutelle pour la mise en œuvre de cette opération mutualisée.

## 3. Proposer de nouveaux services aux chercheurs (objectif commun)

Les services aux chercheurs passent en premier lieu par une meilleure prise en compte de leurs besoins, en sus de l'offre documentaire. Ces besoins peuvent être recueillis à travers des enquêtes qui prennent plusieurs formes en fonction des objectifs assignés : enquêtes par questionnaire ou par entretien semi-directif, séances de design thinking, focus group, etc.

Par ailleurs, les bibliothèques doivent être force de proposition en matière de formations qui peuvent être une des réponses aux besoins des chercheurs exprimés lors des enquêtes, ou non.

Dans le cadre du réseau des EFE, plusieurs actions pourraient être mutualisées :

- échanges de formulaires d'enquête et des rapports ;
- retours d'expérience ;
- échanges de supports de formation.

<b>6</b> (indicateur spécifique)	<b>Accroître les publications numériques de l'établissement et poursuivre la diffusion en réseau</b>	<b>École française de Rome</b>  <b>Réseau des École françaises à l'étranger</b>
-------------------------------------	--	---

<b>Action</b>	Recherche universitaire et diffusion
<b>Objectif</b>	Développer la recherche scientifique et sa diffusion

### Description de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Ratio en %
<b>Date de la mesure</b>	Année de la mesure
<b>Champ de la mesure</b>	Le pourcentage est à calculer sur le nombre total des publications

### Élaboration et qualités de l'indicateur

<b>Source</b>	Établissement
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Nombre de publications et pourcentage

## 1. Proportion édition papier/édition numérique

	2016		2021	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Nombre de publications papier</b>	24	69%	15	44%
<b>Nombre de publications électroniques</b>	11	31%	20	56%
	35	100%	35	100%

**Commentaire :**

Sans vouloir augmenter la production, l'indicateur vise à mesurer une inversion contrôlée du ratio entre le papier et le numérique. Il signifie que l'EFR va progressivement cesser d'adopter une politique de doublon systématique papier/numérique et s'engager vers davantage de publications sur support numérique accompagné toutefois de POD au sens strict (tirage à l'unité reposant sur l'acheteur).

## 2. Diffusion

	Critères proposés	2016	2021
<b>Diffusion papier</b>	Nombre d'exemplaires vendus	7818	5200
<b>Diffusion numérique</b>	- Consultations Open Access*	995 180	2 488 000
	- CA numérique**	24 411 €	48 822 €

\* Les consultations Open Access comprennent les statistiques de consultation du contenu éditorial sur la plateforme Openedition.books et journals (ici le nombre de pages consultées) + statistiques de téléchargement des PDF du rétrospectif (Persée).

\*\* Le CA numérique comprend les chiffres de Protisvalor /Freemium / + le CA des ventes de PDF sur Torrossa/Casalini.

**Commentaire :**

La diffusion papier : étant donné l'objectif d'aller vers une transition numérique contrôlée, celle-ci aura pour conséquence de diminuer le nombre de titres vendus sous forme papier. L'objectif est alors d'assumer une baisse, elle aussi contrôlée, du nombre d'exemplaires vendus équivalente à un coefficient diviseur de 1.5.

La diffusion numérique : l'accroissement du nombre de titres publiés en numérique aura pour effet d'augmenter en proportion le nombre de pages consultées. Il semble raisonnable d'affecter un coefficient multiplicateur de 2.5 correspondant à la hausse du nombre de titres.

De même pour le CA numérique : malgré le transfert vers le numérique, la vente de PDF sur Torrossa/Casalini sera maintenue pour tous les titres. Le chiffre proposé anticipe également sur la montée en puissance progressive des rémunérations Openedition.books et Journals. Là encore un coefficient de 2 apparaît comme réaliste.

## 3. Poursuivre la diffusion en réseau

<b>Action</b>	Poursuivre la mutualisation de la diffusion à l'échelle du réseau des EFE
<b>Objectif</b>	Accroissement de la visibilité des publications

**Description de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Cote
<b>Date de la mesure</b>	2017-2021
<b>Champ de la mesure</b>	Actions communes des services des publications/diffusion

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

<b>Nature précise des données de base et source</b>	<p>La situation de l'établissement relève des cotations suivantes :</p> <p><b>Cote 0 :</b> il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but</p> <p><b>Cote 1 :</b> un plan d'action a été défini</p> <p><b>Cote 2 :</b> une action est en cours de réalisation</p> <p><b>Cote 3 :</b> le but défini a été atteint</p> <p><b>Cote 4 :</b> des développements majeurs sont envisagés</p>
---	--

<b>Poursuivre la mutualisation de la diffusion à l'échelle du réseau des EFE</b>	<b>Situation en 2016</b>	<b>Objectifs 2017- 2021</b>
Élargir la diffusion des publications aux USA	0	3
Catalogue commun ONIX sur le portail RESEFE	1	3
Affichage commun sur Open Edition	0	3
Régime commun de diffusion électronique: articulation Persée/sites des EFE pour le rétrospectif; OpenEdition Books ou Journals pour les nouveautés	1	3

**7 (IC 10) Développer les ressources propres encaissables (hors subventions pour charges de service public) École française de Rome**

<b>Action</b>	Pilotage opérationnel des établissements
<b>Objectif</b>	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
<b>Mesure du plan annuel de performance (PAP)</b>	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

**Description de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Euros
<b>Date de la mesure</b>	Deux années civiles précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat; dernière année civile du contrat
<b>Champ de la mesure</b>	<p>Ressources financières encaissables hors subvention pour charges de service public, à savoir:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613)</li> <li>2. les recettes de la formation continue (7065)</li> <li>3. la taxe d'apprentissage (7481)</li> <li>4. les contrats et prestations de recherche</li> <li>5. les subventions (hors subvention pour charges de service public)</li> <li>6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587)</li> <li>7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778)</li> <li>8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 – 70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76)</li> </ol> <p>Non pris en compte: 756 – 7562 – 777.</p>
<b>Mode de renseignement</b>	Données fournies par l'établissement

	2015	2016	Cible : moyenne annuelle 2017/2021
<b>Financement de la recherche (1)</b>	<b>305.601</b>	<b>414.337</b>	<b>400 000</b>
ANR investissements d'avenir			
ANR hors investissement d'avenir	72.186	169.140	
Union européenne	81.497	144.599	
Autres subventions	151.918	100.598	
<b>Produits de l'activité (2)</b>	<b>738.195</b>	<b>639.236</b>	<b>650 000</b>
Droits d'inscription bibliothèque	22.958	21.821	
Hébergement	255.590	194.279	
Ventes de publications	299.964	208.609	
Locations d'espaces	40.529	120.957	
Loyers	35.908	40.853	
Mécénat	3.030	24.250	
Autres recettes encaissables	83.246	28.467	
<b>Total</b>	<b>1.043.796</b>	<b>1.053.573</b>	<b>1 050 000</b>

**Précisions :** cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

#### Leviers d'action :

S'agissant des produits de l'activité, les marges de manœuvre sont extrêmement réduites dans la mesure où les recettes portent principalement sur les ventes des publications et l'hébergement. Le nombre de publications vendues se maintient depuis plusieurs années. Le prix de vente ayant diminué dans l'ensemble du fait de la diminution des coûts de fabrication il est à penser que ces recettes ne devraient que peu évoluer dans le temps. Quant à l'hébergement, les recettes des chambres couvrent la dépense correspondante.

#### Commentaires de l'établissement :

Les éléments de comparaison entre 2015 et 2016 ne sont pas pertinents car il y a eu un changement de méthode comptable du fait de la mise en œuvre du décret de 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique qui porte sur la comptabilisation des recettes des publications et de l'hébergement. Ainsi toutes les prestations qui étaient auparavant « auto-facturées » ne le sont plus désormais. Cela se traduit par une diminution conséquente de ces recettes alors que l'on constate un accroissement de ces activités.

L'analyse de l'évolution des ressources propres est tout à fait pertinente, mais le détail par nature de recettes s'avère difficile à mettre en œuvre, surtout s'agissant du financement de la recherche. Il est impossible de prévoir la nature des financements (ANR / ERC...) dont disposera l'École en 2021.

La proposition est d'appréhender les ressources propres dans leur globalité et de distinguer les ressources liées à la recherche des produits de l'activité (hébergement, location d'espace, droits d'inscription, loyers...).

Compte tenu de la structure des financements de la recherche qui ne sont pas lissés dans le temps, il est proposé d'atteindre un montant de financement moyen sur les 5 années du quinquennal plutôt qu'une cible en 2021.

Le montant moyen proposé pourrait être considéré comme peu ambitieux mais l'année 2016 doit être considérée exceptionnelle tant pour les financements européens (accueil du projet Performart) que pour les locations d'espace (indemnité d'occupation des espaces devant le bâtiment de Piazza Navona).

**8 Améliorer la qualité du pilotage financier École française de Rome**  
(d'après IC 11)

<b>Action</b>	Améliorer l'efficacité des opérateurs
<b>Objectif</b>	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
<b>Mesure du plan annuel de performance (PAP)</b>	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	<b>Objectif I-1</b> (Sincérité des prévisions budgétaires): <b>taux d'exécution</b> des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.  <b>Autres objectifs:</b> réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. <b>0</b> = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi <b>1</b> = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel <b>2</b> = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
<b>Date de la mesure</b>	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
<b>Champ de la mesure</b>	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

1. Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire

Actions prévues	Situation 2015	Situation actuelle (2016)	Commentaires établissement	Cible 2021
<b>1 - Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires</b> par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique: objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement: 97,67%  Investissement: 47,71%	Fonctionnement: 91,3%  Investissement: 95,2%	Le ratio serait calculé en CP / budget modifié.	<b>Fonctionnement: 95%</b>  <b>Investissement: 80%</b>
<b>2 - Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel,</b> pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion: résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		0	L'action pourra être mise en place mais sans outils spécifiques de suivi. Deux actions pourront être mises en place: - améliorer le dialogue de gestion avec les services ordonnateurs en faisant au moins deux points annuels; - réaliser une clôture trimestrielle permettant de calculer les principaux agrégats de gestion.	<b>2</b>

<p><b>3 - Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles</b> (et notamment plan pluriannuel d'investissement).</p>		1	<p>Les opérations pluriannuelles sont suivies à travers le PPI et les financements des opérations sur recettes fléchées. L'établissement n'est pas doté d'outils spécifiques pour ce suivi.</p>	2
<p><b>4 - Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale</b>, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).</p>		<p>Le taux d'exécution est de 97,7% en 2016 entre réalisé et budget rectificatif.</p>	<p>L'écart envisagé n'est pas réaliste pour un établissement de si petite taille. Il faudrait d'une part que la comparaison ait lieu entre le réalisé et le budget rectificatif et que la marge soit plus souple. En effet, avec l'arrivée de membres tous les ans au mois de septembre, il est difficile d'anticiper sur leur statut et partant, de leur rémunération.</p>	2

## 2. Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable

Actions prévues	Situation actuelle (2016)	Cible 2021
<p><b>Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire</b> (cartographie des risques)</p>	1	2

<b>9</b> (ISI5)	<b>Optimiser la gestion des ressources humaines</b>	<b>École française de Rome</b>
--------------------	---	--------------------------------

<b>Action</b>	Pilotage opérationnel de l'établissement
<b>Objectif</b>	Optimiser la gestion des ressources humaines

**Description de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Cote
<b>Date de la mesure</b>	À l'issue du contrat
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Cotation correspondant à la situation de l'établissement l'année du fin du contrat précédent et projection à l'issue de la période contractuelle

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

<b>Nature précise des données de base et source</b>	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : <b>0</b> = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi. <b>1</b> = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel <b>2</b> = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
---	---

Actions à mettre en œuvre	2016	Cible 2021
<b>Professionnalisation des carrières : formation*</b> : Améliorer la politique en faveur de la formation des agents, notamment en matière de formation individuelle en définissant des orientations, des procédures d'accès / de demande de formation (plan annuel, bilan, suivis individuels, formations interEFE...).	1	2
<b>Professionnalisation des recrutements</b> : Poursuivre le mouvement amorcé ces dernières années en matière de recrutement (transparence, politique d'attractivité des talents, mise en concurrence, publicité, présence d'experts...).	1	2
<b>Hygiène, sécurité et conditions de travail</b> : Renforcer les mesures et les dispositifs de sécurité des personnes et des biens, notamment en matière de fouilles archéologiques. Mettre en place un diagnostic RPS.	1	2
<b>Bilan social</b>	0	1

\* Indicateur commun au réseau des EFE.

**Leviers d'action :**

Le renforcement des dispositifs de formation du personnel passera prioritairement par l'exploitation des entretiens professionnels, mis en place lors du précédent contrat quinquennal. Une première étape a déjà été franchie en faisant repartir le dispositif même de formation professionnelle à l'EFR, inexistant ou très sporadique jusqu'en 2013. Il convient désormais de formaliser les besoins en formation et les prioriser à travers le plan de formation.

La professionnalisation des recrutements est aussi une piste privilégiée. La direction de l'EFR s'est lancée dans une politique ambitieuse de qualité en matière de recrutement : elle souhaite poursuivre le mouvement amorcé notamment marqué par la transparence, la politique d'attractivité des talents, la mise en concurrence, la publicité et la composition des jurys. Ce mouvement doit être consolidé afin de devenir au fil des ans systématique.

En matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, la tendance au renforcement des dispositifs de sécurité doit se confirmer par l'achat de matériel adéquat ainsi que par la réalisation de la documentation administrative à fournir en matière de sécurité, pour les chantiers de fouilles archéologiques notamment (plans opérationnels de sécurité, etc.).

**Commentaires :**

Le bilan social n'a pu être mis en place lors du précédent contrat quinquennal, marqué par un événement majeur (non-remplacement du secrétaire général et, par voie de conséquence augmentation notable du volume de travail ainsi qu'un nouvel équilibre à trouver avec les forces en présence). Il sera mis en place au cours du présent contrat pluriannuel.

<b>10</b> (ISI6)	<b>Consolider les actions de développement durable</b>	<b>École française de Rome</b>
---------------------	--	--------------------------------

<b>Action</b>	Améliorer l'efficacité des opérateurs
<b>Objectif</b>	Recenser les actions de développement durable menées par les acteurs de l'ESR

**Description de l'indicateur**

<b>Nature de la base de données</b>	Actions stratégiques envisagées et évaluées dans le cadre de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) et résultats obtenus.
<b>Date de la mesure</b>	Annuelle
<b>Champ de la mesure</b>	Cet indicateur évalue le niveau de maturité du site et son engagement dans la démarche « Développement Durable »

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

<b>Unité de mesure</b>	Le référentiel se décline en 5 grands domaines d'activité. Cote chiffrée de 0 à 5 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse des actions prévues.

Grands Domaines	Situation 2016-2017	Prévision 2017-2018	Cible 2021
<b>Stratégie et Gouvernance</b> (Consommation déclarée de produits écolabellisés, politique d'achat exemplaire, mise en place d'Agenda 21, communication)	1	2	3
<b>Politique sociale et ancrage territorial</b> (Plan de déplacement, plan des risques professionnels)	2	3	4
<b>Gestion environnementale</b> (Gestion des déchets, aménagement des espaces extérieurs, bilan carbone...)	2	3	4

**Précision :** la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD) a été adoptée par le Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) présidé par le Premier ministre, ainsi que le prévoit l'article D134-9 du code de l'environnement. Celle-ci se décline au niveau de chaque opérateur.

**Commentaires :**

Depuis 2013, l'École s'est engagée dans une démarche de développement durable même si celle-ci n'est pas formalisée, ce qui s'explique davantage par sa taille que par un manque d'intérêt pour ces enjeux.

En effet, les actions concrètes sont révélatrices de la prise en compte de cette nécessité et se déclinent en matière d'achat, de déplacement des personnes ou de gestion environnementale.

L'École française de Rome a participé en 2014 au programme « Ambassade verte » de l'Ambassade de France qui portait sur 5 points précis : l'énergie, la gestion des déchets, la mobilité, les éco-gestes et l'alimentation. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été mises en place :

- achat d'un véhicule électrique en 2015 ;
- installation d'éclairage LED ;
- travaux sur le chauffage, la climatisation et l'éclairage (installation de capteurs) aboutissant à une diminution de la facture énergétique ;
- réalisation d'un bilan carbone ;
- acquisition d'un système de visio-conférence pour limiter les déplacements des personnels ;
- tri des déchets avec l'installation de conteneurs spécifiques dans tous les espaces concernés (bureaux, cuisine, chambres, salles de réunions, bibliothèque...). Les consignes de tri sont également affichées dans la cuisine et les chambres.

En 2014, l'EFR a nommé un responsable de la mobilité. Cette personne a rédigé un plan de mobilité en partant d'une enquête réalisée auprès du personnel (distance parcourue pour se rendre sur le lieu de travail / moyen de transport / temps de transport...). Il en est ressorti que la majorité du personnel utilise les transports en commun (66% possèdent un abonnement) et souhaiterait qu'une partie de celui-ci soit pris en charge par l'employeur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, toute la chaîne comptable est intégralement dématérialisée. De la même manière, tous les envois de documentation aux membres du Conseil d'administration sont réalisés par le dépôt sur le site intranet de l'École. Depuis fin 2016, les dépôts de candidatures pour les membres se font également sur un site dédié.

Enfin, il est proposé régulièrement au personnel des achats collectifs portant sur des produits alimentaires biologiques en vue de réduire les déplacements et partant les émissions de CO<sub>2</sub>.

Pour les années 2017 à 2021, l'École souhaite poursuivre plus avant cette démarche qui pourrait se traduire par :

- la signature d'une convention avec la société ATAC qui gère les transports collectifs de personnel (avec une participation éventuelle de l'employeur) ;
- la poursuite de l'installation de lampes LED ;
- l'installation de porte-vélos, la création d'une douche et d'un vestiaire pour le personnel ;
- une offre de produits plus variés pour les achats collectifs (paniers bio) ;
- une utilisation renforcée de la visio-conférence ;
- la recommandation faite aux fournisseurs d'utiliser des produits écolabellisés.

Enfin, l'École est très attachée à la cohésion sociale qui est l'un des piliers du développement durable et elle favorise l'échange entre les divers groupes et catégories de personnel par la mise en place d'actions collectives comme les visites, les pots de rentrée ou de début d'année et les sorties culturelles.

<b>IC 7</b> (d'après IC 12)	<b>Améliorer le pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers</b>	<b>École française de Rome</b>
--------------------------------	--	--------------------------------

<b>Action</b>	Améliorer l'efficacité des opérateurs
<b>Objectif</b>	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
<b>Mesure du plan annuel de performance (PAP)</b>	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

#### Description de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Cote chiffrée de 0 à 5 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
<b>Date de la mesure</b>	Situation actuelle: année précédant la première année du contrat Cible: dernière année du contrat
<b>Champ de la mesure</b>	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2016)	Cibles 2021
1 - Le système d'information et les services numériques	3	4
2 - Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	4
3 - Introduction d'une politique de sécurité et diffusion de cette culture*	1	4
4 - Renforcement de la politique de sauvegardes décentralisées*	3	4

\* Indicateurs communs avec la Casa de Velázquez.

#### Leviers d'action et commentaires :

##### 1 - Le système d'information et les services numériques

Flux interne: substituer le pont-radio Navone-Farnèse par une fibre optique.

Flux externe: augmenter la bande passante de 1 Gb/s à 10Gb/s.

Remplacer les serveurs physiques en fin de vie par de nouveaux serveurs plus performants.

Augmenter l'espace de stockage par l'adjonction d'un SAN.

Remplacer le routeur arrivé à terme par un nouveau modèle.

Remplacer le garde-barrière (firewall) en arrêt de commercialisation par un matériel doté d'innovations technologiques répondant aux nouvelles menaces.

Mises à jour et renouvellement des licences des logiciels servant l'infrastructure informatique.

Substitution des bornes wifi de la place Navone par des modèles de nouvelles générations.  
Remplacement par quart annuel du parc informatique (100 ordinateurs).  
Mises à jour et renouvellement des licences des logiciels de bureautique.  
Locations ou achats d'imprimantes de nouvelles générations.  
Suivi et mise à jour du système de vidéoconférences.  
Installation d'un onduleur d'une autonomie de 3 heures pour le centre informatique.  
Étude et installation d'un système d'enregistrements et de diffusions en direct de certaines manifestations.

## **2 - Le numérique au service de la recherche et de la valorisation**

Le développement et le renforcement de l'informatique structurelle permettra aux chercheurs de recourir à des outils informatiques devenus « banals » dans leurs usages.

- Plateforme de collaboration/partage : information peu structurée, échange rapide entre les acteurs d'un projet, limitation dans la présentation des données.
- Site web : information structurée pouvant reposer sur des bases de données, bonne présentation des données.
- SIG (système d'information géographique) : information structurée, ciblée sur une présentation spécifique des données.
- Bureaux virtuels.

## **3 - Introduction d'une politique de sécurité et diffusion de cette culture.**

L'EFR est sensible à la protection des données de l'établissement, qu'elles soient scientifiques ou administratives et à la richesse qu'elles représentent. Elle développera sa politique de sécurité au cours des prochaines années.

Elle a introduit cet indicateur pour mieux mesurer la diffusion de cette culture de la sécurité informatique auprès de tout le personnel et le chemin parcouru dans son édification.

Cette politique passera par la sensibilisation et la formation du personnel à la sécurité ; la définition et le respect de consignes de sécurité ; l'établissement d'une charte sur l'utilisation des ressources informatiques ; la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information de l'État.

## **4 - Renforcement de la politique de sauvegardes décentralisées**

Sauvegarde automatisée avec Humanum.

Sauvegardes croisées entre la Casa de Velázquez et l'École Française de Rome.

<b>12</b> (d'après IC 12 et indicateur spécifique)	<b>Développer et formaliser la communication du réseau des EFE et de l'établissement</b>	<b>École française de Rome</b>  <b>Réseau des École françaises à l'étranger</b>
--	--	---

<b>Action</b>	Améliorer l'efficacité des opérateurs en matière de communication
<b>Objectif</b>	Développer la visibilité de l'établissement et du réseau des EFE en France et à l'international
<b>Mesure du plan annuel de performance (PAP)</b>	Programme 150, objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

#### Description de l'indicateur

<b>Unité de mesure</b>	Cote chiffrée de 0 à 5 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
<b>Date de la mesure</b>	Situation actuelle: année précédant la première année du contrat Cible: au terme du contrat quinquennal
<b>Champ de la mesure</b>	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement et du réseau des EFE
<b>Mode de renseignement de l'indicateur</b>	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des thèmes stratégiques identifiés, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2016)	Cible 2021
<b>1. Le réseau des EFE</b>		
<b>1.1. Formaliser la politique de communication commune aux EFE</b>		
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication commun aux EFE	1	4
- Mutualisation d'outils (audiovisuel, mécénat, graphisme...)	2	4
- Matériel promotionnel commun (kit de communication / flyers / dossiers de presse)	1	4
<b>1.2. Développer la communication numérique et la présence en ligne du réseau des EFE</b>		
- Promouvoir et enrichir le site web <a href="http://resefe.fr">resefe.fr</a>	2	4
- Traduire en anglais les informations institutionnelles (appels, présentations des Écoles, sites archéologiques)	1	4
- Coordonner la présence sur les réseaux sociaux	1	3
- Créer une lettre d'information du réseau des EFE	0	4

<b>1.3. Fédérer le réseau des EFE</b>		
- Partage de bonnes pratiques et réunions régulières des services de communication	2	5
- Relais pour la communication de recrutement et appels des Écoles	2	4
- Valoriser l'appartenance des personnels au réseau	1	4
- Réseau des anciens des EFE, contacts communs	0	3
<b>1.4. Gain de notoriété à travers les relations publiques et les relations presse à l'international</b>		
- Présence commune des EFE dans les salons	2	4
- Événements de promotion des EFE	1	3
<b>2. L'EFR</b>		
<b>2.1. Formaliser la politique de communication de l'EFR</b>		
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication spécifique à l'EFR en relation avec la stratégie des EFE	1	4
- Mise en œuvre d'un agenda hiérarchisé d'événements et plan éditorial des réseaux sociaux	1	4
- Communication partenariale (CJB, projets européens, ANR, institutions de l'Unione à Rome)	2	3
- Application de la charte graphique: compléter le matériel promotionnel et la signalétique	3	4
<b>2.2. Développer la communication numérique et la présence en ligne de l'EFR</b>		
- Améliorer le site web de l'EFR (graphisme, éditorial)	3	4
- Traduire en italien et en anglais (informations générales et appels)	1	4
- Renforcer la présence de l'EFR sur les réseaux sociaux	2	4
- Créer de nouveaux contenus audiovisuels: podcasts, vidéos	1	3
<b>2.3. Développer les outils adéquats pour la communication interne</b>		
- Développement de FarNet, l'Intranet de l'EFR	3	5
- Diffusion d'information interne auprès des personnels	2	4
- Fédérer les équipes (planifier les événements internes, communication managériale)	1	4
<b>2.4 Développement des publics et de la communauté</b>		
- Reconquête des <i>alumni</i> (anciens membres et anciens boursiers)	2	4
- Création de l'association des « Amis de l'EFR »	1	3
<b>2.5 Gain de notoriété à travers les relations publiques et les relations presse à l'international</b>	2	3

**Leviers d'action :**

Pour le réseau : la construction d'une stratégie de communication commune des EFE s'appuie sur la proposition de mettre en place une cellule « réseau des EFE » comprenant un agent chargé du secrétariat exécutif et en particulier de sa communication (gestion du site resEFE.fr, création de contenu propre, création d'une lettre d'information, organisation des événements conjoints aux EFE, etc.) en liaison avec les chargés de communication de chaque EFE.

Pour l'EFR : l'École cherchera dans les meilleurs délais à renforcer le service communication (un seul personnel à temps complet actuellement) par redéploiement interne d'un demi-poste. L'accueil de stagiaires, effectif depuis 2015, sera systématisé. La création d'une cellule comportant un personnel dédié à la communication au niveau du réseau des EFE permettra aussi de dégager du temps pour les services au sein de chaque École et offrira une résonance et une visibilité plus importante à leurs actions.





## ANNEXE FINANCIERE ECOLE FRANCAISE DE ROME

L'Ecole française de Rome reçoit chaque année une dotation de l'Etat. Celle-ci distingue les montants relatifs à la masse salariale, aux autres crédits de fonctionnement et aux crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer, soit 70 emplois.

Depuis 2015, l'Ecole française de Rome bénéficie d'un bonus contractuel récurrent de 71 400 €.

Depuis 2016, l'Ecole française de Rome bénéficie de la compensation de la hausse du point d'indice et de la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), pour un total à fin 2017 de 53 517 €.

Pour l'année 2017, la dotation définitive, avant application de la mise en réserve, de l'Ecole française de Rome financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" est la suivante :

Dotation définitive	
Ecole française de Rome	2017
Masse salariale - récurrent	4 806 920 €
Fonctionnement - récurrent	1 455 675 €
<i>Dont bonus contractuel</i>	<i>71 400 €</i>
<b>TOTAL dotation définitive</b>	<b>6 262 595 €</b>

Pour les années 2018 à 2021, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet chaque année d'une notification qui en précisera le montant annuel.

